AB/AM BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET Nº 2021- 0375 /PRES promulguant la loi nº 016-2021/AN du 20 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-004/PRES du 18 juin 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du Crédit n°6669-BF et de Don n°D647-BF, conclu à Ouagadougou, le 08 juin 2020, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de (IDA), développement pour le deuxième l'appui financement à de politiques développement portant sur la gestion budgétaire, la croissance durable et la prestation des services de santé

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution :

Vu la lettre n°2021-042/AN/PRES/SG/DGLCP/DSC du 27 avril 2021 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 016-2021/AN du 20 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-004/PRES du 18 juin 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du Crédit n°6669-BF et de Don n°D647-BF, conclu à Ouagadougou, le 08 juin 2020, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le deuxième financement à l'appui de politiques de développement portant sur la gestion budgétaire, la croissance durable et la prestation des services de santé:

DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n° 016-2021/AN du 20 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-004/PRES du 18 juin 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du Crédit n°6669-BF et de Don n°D647-BF, conclu à Ouagadougou, le 08 juin 2020, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le deuxième financement à l'appui de politiques de développement portant sur la gestion budgétaire, la croissance durable et la prestation des services de santé.

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 06 mai 2021

Roef Marc Christian KABORE

BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE HUITIEME LEGISLATURE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI N°016-2021/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2020-004/PRES DU 18 JUIN 2020 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
FINANCEMENT COMPOSE DU CREDIT N°6669-BF ET DU DON
N°D647-BF, CONCLU A OUAGADOUGOU, LE 08 JUIN 2020,
ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE
DEUXIEME FINANCEMENT A L'APPUI DE POLITIQUES DE
DEVELOPPEMENT PORTANT SUR LA GESTION BUDGETAIRE,
LA CROISSANCE DURABLE ET LA PRESTATION DES SERVICES
DE SANTE

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 20 avril 2021 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-004/PRES du 18 juin 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du crédit n°6669-BF et du don n°D647-BF, conclu à Ouagadougou, le 08 juin 2020, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le deuxième financement à l'appui de politiques de développement portant sur la gestion budgétaire, la croissance durable et la prestation des services de santé.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 20 avril 2021

Pour le Président de l'Assemblée nationale,

le Vice-président

Batio Nestor BASS

Le Secrétaire de séance

Maïmouna OUEDRAOGO/SAWADOGO